

## **AVIS PUBLIC**

### **AVIS DE PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (SIP-02)**

Avis est donné que le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles a adopté, à sa séance ordinaire du 21 octobre 2020, un projet de *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration (SIP-02)*, lequel projet reprend essentiellement le contenu des *Règles de régie interne et procédures d'assemblée du conseil des commissaires (SIP-02)*, en y faisant les adaptations requises.

Le projet de *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration (SIP-02)* peut être consulté sur le site Internet du CSSMI ou sur demande à l'adresse courriel [secretariat.general@cssmi.qc.ca](mailto:secretariat.general@cssmi.qc.ca)

La date prévue pour l'adoption par le conseil d'administration du *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration (SIP-02)* est le 15 décembre 2020, et il entrera en vigueur à la date déterminée par ce dernier.

Cet avis est donné en vertu de l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Donné à Saint-Eustache, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2020.

La secrétaire générale,

M<sup>e</sup> France Pedneault

[www.cssmi.qc.ca](http://www.cssmi.qc.ca)